



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL33-DE

S²LOW

Date de la convocation : 2 avril 2024
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibération 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 7, 32 et 33
Nombre de conseillers présents : 26
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

33- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUÉES AUX CLUBS SPORTIFS

Lors de sa séance du 20 mars 2024, la commission « Famille et cadre de vie » a examiné les demandes de subventions exceptionnelles. Elle propose d'allouer les sommes suivantes :

ROULETTES HERBRETAISES	PARA FLOORBALL 3-4/03	500 €
NAK MUAY THAI GYM	GALA DE BOXE THAÏ – 20/04 – Ceinture mondiale	2 000 €
CYCLO TOURISME HERBRETAIS	LA RANDO AU PAYS DES ALOUETTES – 8/05	1 250 €
LES HERBIERS VENDEE BASKET	TOURNOI YOU – 27-28/05	500 €
REVEIL SPORTIF ARDELAY	TOURNOI DU 18/05 - U11-U13-U14 F	500 €
LES HERBIERS PETANQUE	CONCOURS REGIONAL – 31/08	500 €
TOTAL		5 250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu les demandes de subvention émises par les associations sportives dans le cadre de leurs activités et manifestations,

Vu l'avis favorable de la commission « Famille et cadre de vie » du 20 mars 2024,

Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

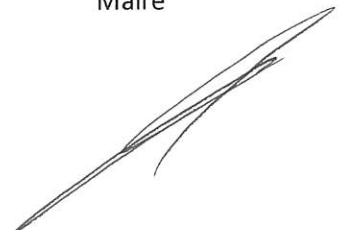
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à procéder aux mandatements correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au compte 326-65748 SUBEVEN du budget primitif 2024, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports.
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Steven BARTHELEMY
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024
Notifié le :